

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON PARAISSANT TOUS LES JEUDIS.

Rédacteur-Propriétaire :

**FIRMIN H. PROULX.**

L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, ou commencer avec le 1er numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du soussigné, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arrérages alors devront avoir été payés; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'envoi de correspondances doit être adressé à **FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.**



Gérant

**Hector A. Froulx.**

Tout ce qui concerne les abonnements à la Gazette des Campagnes et les annonces à être publiées dans ce journal, doit être adressé à **Hector A. Froulx, Gérant.**

## ANNONCES

Première insertion.....10 centins par ligne  
Deuxième insertion, etc.... 3 centins par ligne

Pour annonce à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de terres instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

ABONNEMENT: } Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première. } ABONNEMENT  
\$1 PAR AN } Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité. } \$1 PAR AN

## SOMMAIRE.

*Revue de la Semaine* : Ouverture de la 2e Session du 6me Parlement de la Province de Québec.—Deuxième conférence de M. Casté, sur le cheval, à l'école d'agriculture de Ste-Anne.—Train de colonisation au Lac St-Jean.

*Causerie Agricole* : Comparaison entre les chevaux et les bœufs comme bêtes de trait (Suite).

*Correspondance* : L'enseignement agricole comme moyen d'améliorer notre agriculture.

*Sujets divers* : L'art agricole (Suite), Emploi de la chaux dans nos terres.—Importation de chevaux français, par l'honorable M. Le Beaubien.—Veillées de Jacques (Suite) : De la ferme.—Ce qui vient de la terre doit y retourner.

*Choses et autres* : Rapport des opérations de la fabrique combinée de beurre et de fromage de la Rivière-Ouelle.—Aphorismes du père Michel.

*Recettes* : Moyen de rendre son bouquet au vin qui s'est aigri.—Moyen de préparer du mastic qui se durcit à l'instant et résiste à l'action du feu et de l'eau.

## Au Collège de Ste-Anne.

Nous sommes autorisé à annoncer que la fête de Monseigneur C. E. Poiré, supérieur du Collège de Ste-Anne est fixée au 24 du courant. La veille il y aura présentation d'une adresse et soirée musicale, littéraire et dramatique.

Les membres du clergé et les amis de l'éducation seront les bienvenus de cette fête.

*A nos abonnés retardataires.*—Nous faisons un pressant appel à nos abonnés de nous payer au plus tôt ce qu'ils nous doivent pour abonnement à la Gazette des Campagnes. Nous en sommes rendu au 30e numéro de la présente année, et près de la moitié de nos abonnés n'ont pas encore payé l'année courante; parmi ceux là un grand nombre même nous doivent plusieurs années d'arrérages. Tout comme l'industriel et le marchand nous avons besoin de ce qui nous est dû; il nous faut faire face régulièrement aux dépenses nécessitées par la publication de notre journal. Nous espérons que nos abonnés retardataires s'empresseront de nous faire parvenir le plus tôt possible ce qu'ils nous doivent pour abonnement et nous leur en serons infiniment reconnaissant.

## REVUE DE LA SEMAINE

*Seconde Session du sixième Parlement de la Province de Québec.*—Mardi, a eu lieu l'ouverture de la session législative de la Province de Québec. Le discours suivant, que nous empruntons aux journaux de Québec, a été prononcé par Son-Honneur le Lieutenant-Gouverneur Angers :

*Honorables MM. du Conseil Législatif,*

*Messieurs de l'Assemblée Législative.*

Appelé par la confiance de ma souveraine à prandre part, comme chef de l'Exécutif, au gouvernement de ma province natale, je viens avec le plus grand plaisir vous inviter à commencer les travaux de la seconde session de la sixième législature de cette province. Ces travaux, quoique peu nombreux sont importants, et je n'ai pas de doute que vous les exécuterez avec honneur pour vous et avantage pour le pays que vous représentez. Tout en regrettant avec moi les circonstances incontrôlables qui ont retardé la convocation de cette législature, vous serez heureux d'apprendre que l'intention de mon gouvernement est de vous réunir de bonne heure, l'hiver prochain.

L'emprunt autorisé de l'an dernier a été négocié avec une puissante institution française, dans des conditions particulièrement avantageuses.

La conférence interprovinciale, dont vous avez sanctionné la convocation, a réuni, dans l'ancienne capitale, les représentants autorisés des cinq plus grandes provinces de la confédération canadienne; et vous serez invités à approuver les résolutions de cette conférence qui l'ont été déjà par les assemblées législatives d'Ontario, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de Manitoba, et qui sont destinées dans la pensée de leurs auteurs, à garantir et assurer l'autonomie et la prospérité des provinces.

Vous serez heureux d'apprendre qu'il y aura cette année un excédant considérable de recettes sur les dépenses; et j'ai raison d'espérer que, grâce à une administration prudente et économique des deniers publics, il n'y aura pas de déficits à l'avenir.

Les procès intentés il y a quelques années, pour recouvrer des corporations commerciales la taxe imposée en 1852, ont été terminés avec succès en Angleterre; et la collection des arrérages faites avec célérité, a mis dans la caisse provinciale des sommes considérables. L'application de la loi actuelle présente quelques difficultés que des amendements feront disparaître, en attendant que le réajustement du subside fédéral permette à mon gouvernement de considérer l'opportunité d'abroger cette loi.

La mise en force de nouveaux règlements relatifs à l'administration des terres de la Couronne a déjà donné des résultats satisfaisants, en augmentant le revenu du trésor et en assurant plus de crédit au commerce de bois; et certaines poursuites, intentées depuis quelque temps, devront faire cesser les fraudes regrettables qui ont, durant ces dernières années, détourné de leurs fins légitimes, les argents destinés à la colonisation.

L'œuvre de la codification de nos statuts commencée, en 1876, est enfin terminée et les statuts révisés de la province, auront force de loi, le premier juillet, jour anniversaire de la Confédération.

Les travaux des trois commissions royales vous seront soumis incessamment; l'une de ces commissions, créée, en 1865, avait rapport au chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa & Occidental; et les deux autres, nommées en 1867, se sont occupées, l'une des asiles d'aliénés et des lois qui les régissent; l'autre des moyens à prendre pour améliorer nos institutions agricoles et notre système de culture. J'attire spécialement votre attention sur les rapports de ces commissions et sur les projets de loi qui vous seront soumis en conséquence.

La loi de la dernière session créant un ministère spécial d'agriculture et de colonisation, a été mise en force et l'organisation de ce département important devra donner une impulsion vigoureuse et nouvelle au progrès de deux grandes causes nationales par excellence; pour assurer davantage ce progrès, vous serez invités à voter des sommes plus considérables que d'habitude en faveur de l'agriculture et de la colonisation.

Les lois de la procédure civile demandent des amendements. Il faut diminuer le coût et la longueur des procès, et mon gouvernement a cru devoir consulter, à ce sujet, les juges et autres personnes, capables de l'éclairer. Les avis qui ont été recueillis vous seront soumis, en même temps qu'un projet de loi ayant pour objet de simplifier et accélérer certaines procédures; et vous serez appelés à considérer l'opportunité de créer une commission de juges, d'avocats et d'hommes pratiques, en dehors des professions, chargée de suggérer les modifications nécessaires aux lois de notre procédure civile.

Mon gouvernement ayant pressé le règlement définitif de la question des fonds des écoles qui est commun entre les deux provinces de Québec et d'Ontario a reçu en acompte, un paiement de cent mille piastres, et vous serez appelés à autoriser la nomination d'arbitre, à l'instar de la législature de la province sœur, afin de hâter le règlement final de cette question et de nous mettre le plus tôt possible en possession de ce qui peut nous revenir de ce chef.

La politique de la construction des ponts en fer inaugurée à la dernière session a été accueillie avec tant de faveurs par les autorités municipales et les citoyens en général, qu'il sera nécessaire d'accorder cette année un octroi plus élevé afin de développer davantage cette politique nouvelle.

Je suis heureux de vous informer que la question des "Biens des Jésuites," pendante depuis si longtemps entre les autorités religieuses et civiles, et qui a créé tant de malaises dans ce pays, recevra bientôt une solution favorable et satisfaisante pour tous les intéressés, et que mon gouvernement espère soumettre à votre approbation, pendant cette session même, un règlement à ce sujet. Les obstacles qui empêchaient la vente du terrain de l'ancien collège des Pères Jésuites, situé en cette ville, ont disparu; le principe de la restitution en nature est abandonné par qui de droit, et il ne reste plus qu'à fixer à l'amiable, le chiffre de la compensation à être accordée. A l'occasion du règlement de cette délicate question, certaines institutions d'éducation protestantes recevront une allocation raisonnable, proportionnée à l'importance numérique de la minorité, en cette province.

Mon gouvernement, désirant seconder les efforts que font les autorités religieuses et les sociétés de tempérance désire vous soumettre pendant cette session, des amendements à la loi des licences propres à rendre l'octroi des licences difficile, et la punition des délinquants plus facile.

*Messieurs de l'Assemblée Législative.*

Les comptes publics pour l'année financière 1886-87 vont être distribués incessamment, et le budget des dépenses de l'année prochaine (1888-19), préparé avec toute l'économie possible, vous sera soumis dans quelques jours.

*Honorables MM. du Conseil Législatif,  
Messieurs de l'Assemblée Législative.*

La politique nouvelle des chemins de fer, inaugurée en 1882 et modifiée en 1887, a fait naître des besoins impérieux qui

ne sauraient être ignorés plus longtemps, sans mettre en danger de grands intérêts que la province doit protéger, en accordant de nouveaux octrois à des entreprises négligées jusqu'à ce jour.

Les circonstances semblent favorables à la conversion des obligations anciennes de la province en des obligations nouvelles, portant un intérêt moins élevé. Vous serez invité à faire une étude spéciale de cette importante question dont la solution pourrait diminuer considérablement les dépenses annuelles et permettre au gouvernement d'accorder des octrois plus élevés à l'instruction publique, à l'agriculture et à la colonisation.

Je laisse à votre patriotisme et à votre intelligence la garde des graves intérêts que vous avez à protéger, et je prie Dieu de vous guider dans l'examen de ces grands projets et de bénir les efforts que vous ferez pour les réaliser.

*Conférence de M. Castel, sur le cheval, à l'école d'agriculture de Ste-Anne.*—Les conférences données à l'école d'agriculture par les membres du Cercle agricole de St Isidore attirent un nombre de plus en plus considérable d'auditeurs. ce qui doit encourager nos jeunes agriculteurs si désireux d'acquérir la science agricole; Son Excellence Mgr Poiré, malgré son grand âge et ses occupations du dimanche ne cesse de les encourager par sa présence. Il était accompagné de son vicaire et des prêtres du Collège; plusieurs citoyens du village assistaient aussi à la conférence.

M. Castel a continué et terminé sa conférence sur le cheval, la plus noble et la plus importante conquête de l'homme. Sachant l'amour des Canadiens pour le cheval et supposant que ses jeunes confrères seront désireux de posséder de bons chevaux, M. Castel a procédé avec eux à l'examen d'un cheval et leur a tracé les règles à suivre pour l'achat d'un bon cheval. Il leur a expliqué ce qu'on devait entendre par beauté, l'ensemble des formes extérieures et des caractères physiques qui donnent à l'animal le plus de valeur réelle, en dénotant une conformation intérieure propre à assurer la régularité et la plénitude des fonctions vitales, et à favoriser le mieux l'action de la force musculaire et le développement des qualités spéciales à chaque individu; il a fait en outre ressortir la nécessité de l'énergie vitale qui est le principe d'action de la machine.

Si l'on ne doit pas attacher une importance exagérée à la couleur de la robe, il faut en examiner avec soin l'état de la condition qui fournissent de précieux indices sur la santé de l'animal.

On doit autant que possible voir le cheval à l'écurie dans sa position naturelle. Aussitôt qu'il est sorti l'examiner rapidement dans son ensemble; puis procéder à l'examen de détail, en surveillant attentivement les défauts ou défauts qui se rapportent soit aux vices de caractère, soit aux irrégularités de structure, et les tares, ces imperfections des membres, osseuses ou molles.

La tête doit être sèche, le front large et carré, l'œil grand et brillant, la bouche bien fendue, les naseaux larges et se dilatant facilement. Les oreilles doivent être bien placées, fines et déliées. L'encolure sera longue et large, le garrot bien sorti en arrière. La ligne du dos et du rein sera horizontale, mais courte dans chaque partie. Les rayons de la croupe seront longs, en suivant presque l'horizontale du dos et du rein, tout en étant ardoie et musculaire. L'attache de la queue sera forte, élevée sur la croupe, son tronçon ira en diminuant. Les hanches doivent être fortes et larges, d'un côté à l'autre. Le corps doit avoir des

côtes bien cintrées, sans que le ventre les dépasse. Les flancs seront courts. Les membres, les articulations, les corées tendineuses du canon doivent offrir un aspect de force et de résistance, soit par leur développement, soit par leur largeur. La partie supérieure des extrémités sera plus longue du coude aux genoux, qu'à partir du genoux à terre, ce qui assure des allures allongées. Le pied doit être bien proportionné, la corne luisante et unie. Enfin, la peau doit être souple, fine, les crins longs, soyeux et bien garnis.

On passe ensuite à la régularité des aplombs et des proportions, pour s'assurer de leur belle conformation. Si l'animal a de longs poils au-dessous du genou, il faut voir si ces poils ne cachent pas des tendons faillis.

Le cheval ayant été examiné dans tous ses détails, on pince le rein, pour s'assurer de sa souplesse; on soulève la queue, pour voir si l'anus est petit et bien roulé. Ensuite on presse la gorge du cheval, pour déterminer un ébrouement qui doit être sonore. Il en sera ainsi si l'auge n'est pas empâtée, mais sèche et évidée. Puis on regarde si les muqueuses du nez et des naseaux sont d'un rose vif. Enfin on examine aussi la vue, et l'on termine cet examen en faisant marcher le cheval aux diverses allures, soit en main, soit monté, pour s'assurer de leur régularité, de la franchise de l'animal, de son obéissance et de la santé des organes respiratoires.

Puis M. Castel a fait, aidé de quelques desseins qu'il a eu l'obligeance de préparer lui-même, une étude approfondie des tarres :

Les tarres molles—molettes, vessigons, capelets, nerf ferrure ou tendons ferus.

Les tumeurs dures ou exostoses, presque toutes héréditaires; suros, osselets, boulets-cerclés, formes, jarçons, jarde, courbe, éparvins osseux.

A cette liste, il a ajouté quelques mots sur l'éparvin sec, l'éponge, les malandres, les eaux aux jambes, le javart cartilagineux, tendineux, simple; les bleimes, etc.

Enfin M. Castel a fait la théorie pratique des aplombs, des proportions et des allures.

Il a terminé en souhaitant à ses auditeurs de trouver, quand ils en auraient besoin, un bon cheval à bon marché, ce qui en double la valeur.

M. Prévost, secondé par M. Desjardins proposa des remerciements à M. Castel, pour son intéressante causerie, et cette proposition fut chaleureusement accueillie par l'auditoire. M. Castel remercia ses confrères, et il leur dit que rien ne lui était plus agréable que de leur être utile, tout en s'instruisant lui-même par les recherches et les observations que nécessite la préparation d'une conférence; il leur annonça qu'incessamment il allait préparer une série de conférences sur les bêtes à cornes.

*Train de colonisation au Lac St-Jean.*—Tous les samedis du mois de mai un train du chemin de fer du Lac St-Jean partira de Québec pour l'avantage de ceux qui désirent s'établir au Lac St-Jean; ils pourront obtenir des billets de passage à très bon marché pour leur permettre de choisir un lot. Déjà bon nombre de familles, venues des Etats-Unis, sont allées s'établir au Lac St-Jean.

## CAUSERIE AGRICOLE

COMPARAISON ENTRE LES CHEVAUX ET LES BŒUFS, COMME BÊTES DE TRAIT.

(Suite.)

On a objecté que les bœufs ne sont pas convenables pour tous les travaux d'une ferme. Mais on doit faire une distinction entre les grandes et les petites exploitations.

On regarde les bœufs comme entièrement impropres à des transports exécutés à de grandes distances, et à de longues journées de voyage, parce qu'il leur faut un repos assez prolongé pour qu'ils puissent ruminer. Quelques personnes prétendent cependant qu'en nourrissant les bœufs avec de la farine d'avoine on les rend à peu près aussi propres à ce service que les chevaux; mais, malgré cela, la rumination est toujours nécessaire. Les bœufs ne peuvent pas être employés sur des chemins rudes et pierreux, à moins qu'ils ne soient ferrés.

D'un autre côté, par rapport aux petites fermes, de gros chevaux sont très dispendieux pour l'achat et pour l'entretien; et quoiqu'il soit convenable d'avoir un cheval pour aller au marché, cependant pour tous les travaux ordinaires, on ne peut trop recommander l'emploi des bœufs.

On a fait aussi l'objection qu'il y a à perdre sur les gages de la main-d'œuvre lorsqu'on emploie des bœufs; on a évalué cette perte au quart et au tiers de leur gage, à cause de la quantité moindre d'ouvrage que les bœufs exécutent, en les comparant aux chevaux.

Enfin, la dernière objection qu'on a présentée contre l'usage des bœufs est puisée dans la grande étendue de terre de bonne qualité qu'ils exigent pour les élever et les entretenir; attendu qu'on doit préférer l'espace de bétail qui fournit la plus grande quantité de travail avec les produits de la plus petite étendue possible de terre fertile, en calculant la consommation des animaux depuis le moment de leur naissance.

On a présenté sur ce point des détails très détaillés qui, définitivement, sont à l'avantage des chevaux, attendu qu'une paire de chevaux est propre au travail pendant autant de temps que trois paires de bœufs employées successivement.

Outre que la même quantité d'ouvrage est exécutée, dans un espace de temps moindre, avec des chevaux qu'avec des bœufs, les premiers ont encore l'avantage sur les autres sous plusieurs rapports :

1o. Ils conviennent mieux pour les hersages, parce qu'un pas accéléré pulvérise mieux le sol;

2o. Pour la rentrée des récoltes, opération pour laquelle la célérité est si importante, ils sont infiniment préférables;

3o. Les bœufs ne restent pas en la possession du cultivateur pendant un long espace de temps; il est rare qu'ils soient employés au travail pendant plus de trois ou quatre ans; il faut, en conséquence, souvent acheter et vendre, ce qui entraîne beaucoup d'embarras et de frais; tandis que les chevaux font un service beaucoup plus long, souvent de dix à douze ans; et, lorsqu'ils ne sont pas propres à des travaux pénibles, on peut toujours les vendre à ceux qui, ayant

peu de moyens, recherchent des chevaux d'un bas prix ;

40. L'emploi des chevaux, en agriculture, forme une pépinière pour ceux qui servent aux usages du roulage des voitures publiques ou du luxe ; et beaucoup de cultivateurs font exécuter leurs hersages fort économiquement par de jeunes chevaux auxquels ils ne donnent qu'un léger travail, jusqu'au moment où ils sont propres à la vente.

Nous allons maintenant présenter le résultat de ces recherches.

Le but principal d'un cultivateur doit être de se procurer l'espèce de bétail de trait qui convient le mieux pour exécuter tous les travaux journaliers que peuvent exiger le sol, la situation et les autres circonstances du domaine.

Autrefois, les bœufs étaient employés presque exclusivement aux travaux de l'agriculture ; mais leur emploi a diminué graduellement, et, comme cet usage n'est pas généralement en pratique dans notre pays, il serait absurde de supposer que la préférence qu'on accorde aux chevaux n'est pas fondée sur des motifs solides.

Il ne paraît pas que les chevaux soient supérieurs aux bœufs, sous le rapport de la docilité, ni qu'ils sont plus propres qu'eux à certains ouvrages ; ils ne sont pas, aussi, plus robustes, mais leur conformation, leur agilité et la solidité de leurs pieds les rendent propres à exécuter une plus grande variété de travaux. Il en résulte que, dans tous les cantons où l'agriculture s'est perfectionnée, où les travaux, au lieu d'être, comme autrefois, irréguliers et intermittents, sont devenus constants et uniformes, et principalement dans les fermes qui payent une rente élevée, où les opérations de l'agriculture sont conduites avec activité et avec une industrie sans relâche, on a donné la préférence aux chevaux, et on les considère comme la principale ressource sur laquelle les cultivateurs puissent compter.

Il y a cependant certaines situations où on peut trouver profit à remplacer les chevaux par des bœufs, pour une partie des travaux de l'agriculture. Ce profit est dû à trois causes :

10. La plus grande quantité de fumier que font les bœufs ;

20. L'économie de nourriture ;

30. L'augmentation de valeur qu'éprouvent les bœufs depuis le moment où on les met à l'ouvrage, jusqu'à l'époque où on les vend : les bœufs sont aussi moins exposés que les chevaux aux morts subites, aux maladies et aux accidents.

Il nous reste à examiner dans quelles espèces de fermes les bœufs peuvent être employés avantageusement.

Là où on doit nourrir les bœufs avec du foin ou du grain, cette nourriture devient si coûteuse, qu'il ne convient pas d'employer ces animaux au travail.

De même, dans le voisinage des villes où la paille et toute espèce de nourriture verte, comme les racines et les herbages, sont à un prix élevé, l'emploi des bœufs de trait doit être moins avantageux que dans d'autres circonstances. Au contraire, les situations qui conviennent le mieux aux bœufs de trait sont celles des fermes éloignées des villes, où on ne peut acheter du fumier, et où on peut cultiver des racines

en grande quantité, parce que cette espèce de nourriture est fort économique et convient parfaitement à l'entretien et à l'engraissement de ces animaux.

Dans toutes les fermes situées sous un climat incertain, et où, par ce motif, il est convenable d'avoir à sa disposition quelques bêtes de travail de plus que le nombre rigoureusement nécessaire, on peut aussi entretenir des bœufs, parce qu'ils coûtent moins que les chevaux, et qu'on peut certainement les employer avec avantage aux labours, au travail du rouleau, aux charrois du fumier, à faire mouvoir la machine à battre, etc.

Il est convenable d'ajouter ici quelques observations générales sur l'emploi des bœufs :

10. Il convient de commencer à atteler les bœufs dès l'âge de deux ou trois ans, mais en les faisant travailler avec beaucoup de modération, afin de ne pas arrêter leur croissance. Il est bien plus facile alors, qu'à un âge plus avancé, de les dresser et de corriger les mauvaises habitudes qu'ils contractent souvent ;

20. On doit toujours les atteler avec des colliers renversés, c'est à-dire dont la partie la plus large est placée en haut ;

30. On doit éviter les bœufs de petite taille ou d'une structure trop faible, parce qu'ils n'ont pas assez de force pour se rendre maîtres du travail, et qu'ils ne peuvent, en conséquence, quo marcher avec beaucoup de lenteur à la charrue. On ne doit pas non plus les choisir d'une trop forte taille, parce que, dans ce cas, leur force s'épuise à mouvoir leur propre corps. On doit préférer les bœufs d'une taille moyenne, dont les formes indiquent l'agilité et la vigueur. On a remarqué que les bœufs qui sont bas sur jambes sont les meilleurs pour le labour ;

40. C'est une excellente méthode, d'entretenir trois bœufs pour chaque charrue, pour n'en atteler que deux, alternativement. Chaque bœuf n'est attelé ainsi que quatre jours par semaine ;

50. Une des principales raisons pour lesquelles les bœufs ne sont pas plus fréquemment employés peut être attribuée à la difficulté de trouver à en acheter de tout dressés. Si on pouvait s'en procurer sur les marchés, prêts à être employés, de même que des chevaux, on en achèterait beaucoup. Il serait important pour les localités qui possèdent une bonne race de bœufs et qui abondent en pâturages, d'adopter cette spéculation, et de fournir des bœufs tout dressés aux cultivateurs, au lieu d'élever des bêtes pour les engraisseurs. Cette méthode serait avantageuse aux deux parties.

*Errata.*—Dans notre dernière *causerie agricole* page 228, 1ère colonne, au troisième paragraphe, au lieu de : " En Angleterre, deux chevaux labourent communément 40 acres de terrain par jour, " etc, — lisez : " En Angleterre, deux chevaux labourent communément 40 ares par jour, " soit un arpent et un huitième de notre mesure.

#### Correspondance.

L'enseignement agricole comme moyen d'améliorer notre agriculture.

Je m'adresse à vous, M. le Rédacteur, pour émettre quelques idées sur les changements que l'on doit demander afin d'assurer le développement de notre agriculture. Comme vous le sa-

vez l'agriculture est la base de la richesse d'un pays; et avec elle il faut nécessairement que l'industrie et le commerce se développent. Malheureusement, pour notre chère Province de Québec, l'agriculture est loin d'être ce qu'elle devrait être; nos terres s'épuisent de plus en plus, et le cultivateur est obligé de vendre, d'aller aux Etats-Unis ou si non de prendre une terre neuve et de l'épuiser à son tour. Est-ce qu'un cheval mal nourri et surmené peut tenir bien longtemps? Non, n'est-ce pas? Eh bien! c'est la même chose pour un grand nombre de nos terres qui sont surmenées et bien mal nourries. On a déjà beaucoup dit et beaucoup écrit sur ce sujet, et je ne me rappelle pas avoir vu la question traitée sous son véritable point de vue. On a employé beaucoup de moyens pour arrêter l'émigration, mais on a peu réussi jusqu'aujourd'hui. On a fondé des sociétés d'agriculture et des cercles agricoles pour encourager et instruire le cultivateur, et nous nous apercevons que ce n'est que le petit nombre qui en profite, et que les autres continuent à cultiver avec leur routine accoutumée. Je crois que si nous voulons assurer le progrès de notre agriculture, il faut un changement dans notre système d'éducation.

Pensez-vous, M. le Rédacteur, que le cultivateur qui forme les  $\frac{1}{2}$  de notre population des campagnes a un nombre suffisant d'écoles d'agriculture où la jeunesse peut prendre la science nécessaire pour faire son avenir? Pensez-vous que le nombre des autres maisons d'éducation n'est pas infiniment trop grand et ne rencontrent pas du tout les besoins de la masse de notre population? Je connais des jeunes gens qui ont fait des cours classiques ou commerciaux et qui sont aujourd'hui sur des terres. J'en connais aussi de ces mêmes jeunes gens qui végètent dans les villes. Si nos écoles d'agriculture étaient plus nombreuses afin d'attirer l'attention de ces jeunes gens, nous les aurions parmi nous en grand nombre et ils seraient des modèles en agriculture. Si on leur donnait l'occasion de faire un cours agricole comme on leur donne l'occasion de faire un cours classique ou commercial, nous les verrions en grand nombre se lancer dans l'étude agricole.

Doit-on approuver la conduite de nos gouvernants qui dépensent des millions pour faire des chemins de fer, encourager le commerce, l'industrie, etc., et ne font presque rien pour encourager l'agriculture. Ne serait-il pas mieux d'enseigner dans nos écoles un bon traité agricole à la place d'une foule de matières complètement inutiles pour le futur cultivateur?

Je crois, M. le Rédacteur, que le seul moyen d'arrêter l'émigration, de donner le goût de l'agriculture à notre jeunesse c'est l'expansion de la science agricole. Il faut des traités d'agriculture et d'horticulture dans nos écoles et de plus ouvrir des écoles d'agriculture, et encourager par tous les moyens possibles nos jeunes gens à les fréquenter. Il n'y a que l'élan à donner et nous verrons nos terres se rétablir, le cultivateur s'enrichir, et avec lui tous les ouvriers et les hommes de profession. Là nous pourrions coloniser avantageusement, nous aurons des hommes capables de faire rendre à une terre le plus possible sans lui ôter de sa richesse. Je soumetts ces quelques lignes à votre appréciation ainsi qu'à celle de vos lecteurs et j'espère toujours que le progrès tant désiré nous arrivera et que nous verrons l'agriculture à son apogée avant de mourir.

UN AMI DU CULTIVATEUR.

*Note de la rédaction.*— Cette question de l'enseignement agricole a attiré depuis au-delà d'un demi siècle l'attention de nos gouvernants et de tous les véritables amis de l'agriculture; mais n'a pas encore été résolue d'une manière efficace, parce que les plus intéressés à favoriser cet enseignement, les cultivateurs eux-mêmes, à quelques exceptions près, ont été les plus obstinés à ne pas vouloir cet enseignement pour leurs enfants ou sont demeurés indifférents à cet égard. Cependant nous n'attaquerons nos enfants au foyer paternel qu'à ce prix, c'est-à-dire en leur inculquant de bonne heure le goût des champs. Nous reviendrons sur ce sujet.

### L'art agricole.

(Suite.)

*Emploi de la chaux dans nos terres.*— Dans quelles circonstances doit-on employer la chaux? Dans quel état et en quelles quantités? Voilà des questions qui se discutent entre écrivains agricoles et cultivateurs depuis deux cents ans et plus, sans qu'il soit encore intervenu de règles bien définies. Avant de

clôre le chapitre de la chaux dans nos terres, il nous faut définir bien exactement le but que nous nous proposons de remplir par son emploi et régler là-dessus notre mode d'emploi aussi bien sous le rapport de l'état de la chaux que de la quantité.

La chaux se présente à nous sous plusieurs états :

10. La chaux vive, la chaux non éteinte;
20. La chaux éteinte par l'eau (hydrate de chaux);
30. La chaux éteinte à l'air libre (proto-carbonate de chaux);
40. La craie ou marne—chaux douce (bi-carbonate de chaux).

Les trois premières sont regardées comme des formes de la chaux caustique, diminuant cependant en propriétés caustiques de la première à la troisième, pendant que la quatrième ne montre aucune qualité caustique, mais conserve dans une bonne mesure ses propriétés alcalines originelles, c'est-à-dire le pouvoir de neutraliser les acides, avec dégagement d'acide carbonique.

Si on emploie la chaux avec le dessein de hâter la décomposition des matières organiques dans le sol et de les rendre assimilables aux plantes comme nourriture, on doit préférer une forme caustique, mais l'emploi de la chaux vive n'est pas pratique. Employée à l'état de poudre fine, aussitôt qu'elle est en contact avec un sol humide, elle absorbe 21 pour cent d'eau et devient hydrate de chaux, comme la chaux éteinte dans l'eau; si le sol est sec, elle deviendra proto-carbonate de chaux, comme la chaux éteinte à l'air. Il sera donc préférable d'employer de la chaux éteinte dans l'eau, et en l'éteignant il sera économique d'ajouter du sel à l'eau employée à cet effet. Dans l'action chimique et sous l'influence de la chaleur dégagée par l'extinction, il se produit une quantité appréciable de chlorure de chaux qui augmente la puissance d'imbibition du sol.

La chaux employée pour favoriser la décomposition des matières organiques devra être enterrée avec du trèfle ou quelque autre engrais vert. Si cette méthode ne peut être employée, on peut la répandre au semail sur le sillon en labourant une jachère d'été, ou la semer à la surface d'une jachère fraîchement labourée et enterrer de suite au moyen d'un vigoureux hersage. Ces opérations doivent se faire assez longtemps avant l'époque des semailles.

Si on emploie la chaux pour diminuer la ténacité d'une terre argileuse compacte, la chaux éteinte à l'air remplira le but aussi bien que la chaux éteinte à l'eau, car l'opération se fait lentement et les effets ne se font pas sentir avant plusieurs mois; dans cet espace de temps la chaux a pris la forme d'un carbonate doux, forme dans laquelle on peut également l'employer dès l'abord. Il n'est peut-être pas inutile de répéter ce que nous avons dit dans un numéro précédent, c'est à savoir que la chaux ne peut faciliter le délitement d'une argile compacte que dans une terre où il existe un drainage souterrain capable d'empêcher la saturation du sol. Dans ce but, on doit enterrer la chaux et laisser la terre en jachère pendant un an.

Mais une importante fonction de la chaux est son action dans la production des nitrates dans les sols riches en débris végétaux. La forme d'un carbonate, craie ou marne, est la mieux appropriée à ce but.

Les chinois accordent une grande valeur aux vieux plâtras de démolitions sous ce rapport, et dans les couches à salpêtre en Allemagne, on emploie généralement les vieux résidus de chaux. Mais si on emploie libéralement la chaux caustique, elle passe successivement par les différentes formes énumérées plus haut jusqu'à ce que, par l'action du temps, elle arrive finalement à la dernière, celle de bi-carbonate. Dans l'emploi de la chaux comme engrais, il ne faut pas perdre de vue ces changements de forme successive. A moins d'employer la marne ou la craie, nous n'aurons jamais une année la chaux sous la même forme que nous l'aurons mise dans nos champs l'année précédente. La marne tire sa grande réputation comme engrais précisément de son action comme agent nitrificateur dans la couche végétale.

La quantité de chaux qu'il est convenable d'employer dépend du caractère du sol, de la quantité de chaux déjà présente et du but à atteindre. Dans les premières années de ce siècle, c'était la coutume en Pensylvanie (l'état où on a le plus employé la chaux), d'employer de grandes quantités de chaux à de longs intervalles; mais on a changé cette manière de faire dans ces dernières années. Si on emploie la chaux pour ses effets caustiques sur les substances végétales dans le sol ou sur l'argile, on doit la donner dans la proportion de dix à vingt boisseaux par acre, et répéter tous les deux ou trois ans. On doit se rappeler que la chaux donnée sous la forme caustique cette année sera l'année prochaine à l'état de carbonate de chaux doux. Dans cette forme, elle est insoluble dans l'eau pure; mais l'eau de pluie, contenant de l'acide carbonique en dissolution, en dissout une quantité appréciable, comme nous le voyons par la chaux tenue en dissolution dans nos eaux de pluie et de source. Rappelons-nous aussi que la chaux épuise rapidement les matières organiques du sol. Un emploi libéral de chaux demande l'emploi libéral des fumiers d'étable ou d'engrais verts.

Dans un chapitre précédent, nous avons parlé de la chaux sous la forme de gypse ou de terre à plâtre. Nous y reviendrons quand nous parlerons du traitement des fumiers d'étable. Nous renvoyons donc pour cela à la suite de nos articles.—D'après l'*Indiana Farmer*.—E. CASTEL.

#### Importation de chevaux français.

Nous croyons intéresser nos lecteurs en publiant la lettre suivante que vient de recevoir l'honorable M. Beaubien :

" Monsieur,

" Je pars, demain, pour le Havre pour y faire embarquer sur l'*Obock*, les chevaux que je vous adresse. Les chevaux arriveront le neuf ou le dix.

" Le convoi se compose de six juments et quatorze étalons. Parmi les juments, il y a trois Percheronnes, une Nivernaise, une Normande et une Arabe.

" Les quatorze étalons se décomposent comme suit : Trois Arabes, un Normand et dix Percherons. Ces derniers sont régulièrement inscrits à leur " Stud book ".

" J'ai acheté la jument " Fauchotte " à votre intention. C'est un des plus beaux types de percheronne qu'il soit possible de voir. Elle a été fort admirée au

grand concours de Paris où elle a rapporté le premier prix.

" Je vous en adresserai le brevet, qui a été mis en mon nom, la jument ayant été achetée par moi au moment d'être présentée

" J'ai également acheté à votre intention " Courtonner " et " Joli " qui sont de beaucoup les plus beaux du convoi. " Joli " notamment c'est un des plus beaux types que j'aie jamais vu. Son propriétaire, un de mes fermiers, était tellement convaincu qu'il aurait un des premiers prix au concours, que j'ai eu beaucoup de peine à le décider de s'en séparer. " Courtonner " est également très beau mais plus lourd. C'est le type que préfèrent, à tort selon moi, les Américains. Vous prendrez celui qui vous plaira le mieux.

" Si vous désirez faire faire une bonne affaire à quelque petit fermier, je vous signale " Favori ", le seul étalon Percheron bai. Il a sept ans. Il est tellement reconnu comme reproducteur de premier ordre dans notre pays, que ses poulains se vendent couramment mille francs et plus à six mois. S'il ne reste pas au Canada, j'engage M. Ozias Turenne à le garder pour le service du ranche.

" Les deux juments " Venus " et " Junon " sont dressées en paire. J'oubliais de vous dire que " Fanchette " est également dressée et qu'elle a fait, à ma connaissance, 20 kilomètres à l'heure, au trot.

" La nivernaise " Cocotte " a eu cette année le premier prix au concours de Nevers. Elle est pleine du cheval qui a eu le 2<sup>e</sup> prix au même concours.

" Je vous ai parlé de l'origine des trois chevaux Turcomans. Le père et la mère appartenaient au Khan de Khiva et ont été ramenés d'Asie par le comte de Mailly Chaiou. Le quatrième, " Gladiol ", provient du haras de M. Lalouble.

" Veuillez agréer, cher monsieur, l'assurance de ma respectueuse considération.

" E. de M. GRANCEY,

" 5, avenue Friedland.

" Paris, 22 avril. "

Veillées de Jacques.

(Suite)

Voyons, pour arriver à faire de bonne agriculture, ce que recommande l'économie rurale.

*De la ferme.*—Dans la plupart des cas, au sein du moins de nos vieilles paroisses, le jeune cultivateur qui hérite de la terre paternelle, plus ou moins grevée de redevances et quelquefois même de dettes, se trouve placé dans des circonstances assez défavorables, il faut bien le reconnaître; le sol, dont nos aïeux ont gaspillé la fécondité, en lui faisant produire blé sur blé, sans engrais, envahi par les mauvaises herbes, submergé par les eaux faute de voies d'écoulement, se présente à l'œil attristé sous l'aspect d'une grande misère, dans un état voisin de l'épuisement. Et s'il est facile d'indiquer en quelques phrases les procédés à suivre pour rendre à la terre sa fertilité première, on doit reconnaître que leur application n'est pas aisée pour tous, beaucoup de ces procédés, qui donneraient des résultats rapides, entraînant des dépenses trop fortes pour être entreprises d'un seul coup par la plupart des bourses moyennes.

Les bons conseils sont faciles à donner, faciles même à entendre, mais ne sont pas toujours faciles à suivre à bon marché; le proverbe est toujours vrai: "Les conseillers ne sont pas les payeurs." Mais ce qu'on ne peut faire vite, quand on n'a pas d'argent suffisant à sa disposition, on peut le faire avec de l'économie et du temps. Il faut donc, jeunes cultivateurs qui débutez dans ces conditions difficiles, vous armer de courage et de patience. Habitué aux louteurs et aux difficultés de la colonisation, né pour ainsi dire avec la vocation du défrichement, le Canadien est mieux fait que tout autre pour les œuvres de longue haleine qui demandent du temps et de la persévérance. L'avenir du reste n'est-il pas là? Je sais bien qu'il n'est pas à nous, et que suivant la sage parole du grand poète qui n'a pas toujours aussi bien pensé, "L'avenir est à Dieu"; mais il ne nous est pas défendu d'y compter, et nous devons mettre à profit les jours que la Providence nous a destinés. Que le jeune homme auquel échoit une terre plus ou moins appauvrie ne se décourage donc pas et se mette résolument à la besogne!

Il n'a pas le choix de la terre, il lui reste à prendre les moyens les plus sûrs pour tirer de la sienne les meilleurs produits dans un temps donné, qui sera plus ou moins long, suivant les capitaux dont il pourra disposer. En tout cas, il ne devra jamais perdre de vue qu'il est toujours plus avantageux de bien cultiver un petit nombre d'arpents que d'en mal cultiver un grand nombre, et qu'il vaut mieux concentrer ses forces et ses ressources dans des limites raisonnables que de les dépenser sur une trop grande étendue. Qui trop embrasse mal étireint!

La première chose à faire dans ce cas c'est de se rendre un compte exact de l'état de sa terre et du degré d'épuisement de ces différentes parties pour ne consacrer ses premières ressources qu'aux champs qui peuvent encore donner des produits passables, et de bien étudier la nature du sol et la situation, les débouchés qui sont à sa portée, pour adopter un genre de culture qui lui permette d'espérer que son industrie prospérera.

Ces dernières considérations doivent aussi guider celui auquel ses parents ne peuvent laisser de terre, mais qui tient d'eux, ou a réussi à amasser par lui-même le capital nécessaire à son établissement. Libre de choisir lui-même sa terre et d'adopter un genre de culture en rapport avec son capital, ses moyens d'action, ses goûts, ses connaissances, il ne devra pas non plus négliger de s'assurer que le climat, le sol, la situation, les débouchés sont de nature à contribuer au succès de son entreprise.

Quoique les deux cas soient bien différents, les mêmes règles peuvent s'y appliquer; dans le premier cas, c'est le terrain et son état de fertilité ou d'épuisement qui traceront la conduite à suivre. Dans le second, le cultivateur choisira son terrain suivant le genre de culture qu'il veut adopter; mais dans les deux cas, il devra faire application des mêmes principes et s'inspirer des mêmes circonstances de climat, de nature des terres, de situation, de débouchés. Quelques exemples pour me mieux faire comprendre.

Croyez-vous qu'un cultivateur pourra réussir si voulant cultiver le blé, il achète des terres à seigle; ou si possédant une terre de cette dernière nature il veut

quand même lui faire produire du blé? Si voulant se livrer à l'élevage des bestiaux, à leur engraissement ou à la production du lait, il fait choix d'une terre où la culture des fourrages ne réussit pas? Irez-vous, d'un autre côté, faire de l'élevage dans un pays dépourvu de marchés? Que penseriez vous de celui qui voudrait cultiver des plantes dont il ne trouverait pas la vente? Vous le regarderiez, avec raison, comme un insensé. — (A suivre).

JACQUES.

#### Ce qui vient de la terre doit y retourner.

Les cultivateurs, en général, sont assez disposés à prendre le plus possible à la terre et à lui rendre le moins possible. C'est une tendance fâcheuse contre laquelle on ne saurait trop s'élever.

Une récolte nous paraît avantageuse, nous en demandons plusieurs autres de même nature et de suite au même terrain, jusqu'à ce que celui-ci soit complètement épuisé. Nous nous attachons surtout aux produits qui se vendent bien. Nous dirons qu'avec cela on fait de l'argent, on se tire d'embaras: ce qui n'est pas absolument vrai.

Il y a plus de mérite et plus de profit, en agriculture, à faire du fumier que de l'argent d'abord. Avec du fumier, l'argent vient tôt ou tard; avec de l'argent, le fumier ne vient pas toujours, comme on le voudrait.

Voici ce que dit, sur cette importante question, un agronome célèbre, M. P. Joigneaux:

Nous affirmons que plus les produits s'en vont de la ferme pour y revenir sous forme d'écus, plus elle s'appauvrit; que plus les produits sont utilisés sur place, plus la ferme s'enrichit. Ce qui vient de la terre doit y retourner; c'est une loi de la nature qu'on ne foule pas impunément aux pieds.

On nous dit que l'industrie rend de très grands services à l'agriculture en lui achetant son lin pour ses toiles, ses pommes de terre pour la fécule, ses betteraves pour le sucre, son seigle pour la distillerie, son orge pour la brasserie, etc. Dans certains cas, c'est-à-dire lorsque les cultivateurs de plantes industrielles ont affaire à de très riches terrains et n'abusent pas de cette richesse, l'industrie nous rend en effet des services; mais si elle améliore par moments la position de quelques centaines de cultivateurs, elle en ruine du même coup des milliers qui n'observent pas les règles de la restitution de ce qu'on enlève au sol, quoiqu'ils aient la prétention de ne rien ignorer à ce sujet. Ils sèment ou vendent; en achète et l'on paye, rien de plus loyal. L'industriel n'a pas à s'inquiéter des résultats de l'imprévoyance du cultivateur qui appauvrit sa terre outre mesure par des récoltes consécutives sur un même terrain.

Que l'on demande, de loin en loin, à un sol extrêmement fertile, une récolte que l'on vendra toute entière sans se réserver les débris, il n'y a pas grand mal à cela. Un léger effort en passant ne ruinerait pas la terre et pourra quelques fois remplir à propos la bourse du cultivateur; mais que l'on consacre de larges espaces de terre médiocre pour répondre aux demandes des industriels, qu'on leur abandonne racines, tiges, feuilles et graines sans jamais se réserver les résidus, c'est le comble de l'absurdité.



Il y a des cultivateurs qui demandent trois céréales de suite, parce qu'elles rapportent de l'argent, qui ne veulent pas entendre parler ni des racines ni des prairies, et en sont réduits à acheter le foin. D'autres qui vendent foin et paille et qui châtivent leurs animaux; d'autres font des betteraves pour les sucreries, et ne savent pas où trouver le fumier pour engraisser leurs champs.

Toujours prendre et ne jamais rendre, voilà le système. Où conduira-t-il? On aura beau répondre qu'avec l'argent des cultures industrielles, on peut se procurer du guano et toutes sortes d'autres engrais, nous répliquerons que le fumier de ferme ne connaît que des auxiliaires, non des remplaçants; que le fumier de ferme est le seul qui améliore un terrain, que lui seul enfin rend exactement à la terre ce que le cultivateur lui enlève. Ne pas utiliser les débris des récoltes sous forme d'engrais, c'est ruiner une ferme ni plus ni moins.

Sortir les résidus de la ferme ou ne pas les y faire rentrer, c'est courir au devant de la gêne. Avec quoi nourrirait-on le bétail; avec quoi fabriquerait-on du fumier?

L'homme qui s'entend aux choses de la ferme songe aux fourrages d'abord et ne les vend pas, il songe aux pailles ensuite et ne les vend pas davantage.

#### Choses et autres.

Rapport de la fabrique combinée de beurre et de fromage de la Rivière-Ouelle.—On vient de nous communiquer le rapport des opérations de la fabrique combinée de beurre et de fromage de la Rivière-Ouelle, pour la dernière saison (juin à novembre 1887). Voici le résumé de ce rapport, tel que certifié par les directeurs de cette fromagerie-beurrerie dont M. Joseph Pellerin, fromager, est le propriétaire:

Lait reçu.....	1,495,035 livres.
Fromage fabriqué.....	149,581 "
Beurre fabriqué.....	10,885 "
Valeur du beurre et du fromage vendus..	\$16,956.19
Dépenses pour confection, commission, etc	\$3,642.31
Profit net réparti aux patrons.....	\$13,313.88
Valeur moyenne de 100 lbs de lait pour la saison de 1887.....	91½ cts.
La valeur moyenne par vache a été de...	\$24.75

Aphorismes du père Michel.—En agriculture, toujours la victoire répond à l'effort, et l'on est heureux et fier alors de tout ce qu'on a fait.

Il suffit souvent de quelques travaux exécutés avec intelligence et à propos pour doubler et tripler le revenu d'une terre. Avez-vous des terres qui naturellement retiennent trop d'humidité? Drainez-les, assainissez-les, et au lieu de n'y obtenir, avec un mal d'enfer, que de chétifs produits, vous en retirerez aisément, à bien moindres frais, de magnifiques récoltes.

#### RECETTES

##### Moyen de rendre son bouquet au vin qui s'est aigri.

Mettre du charbon de bois pulvérisé dans le tonneau et le secouer suffisamment. Pour deux pots de vin il faut une once de charbon. Laisser le tout reposer dans le tonneau, de 8 à 10 jours, puis clarifier le liquide avec du blanc-d'œuf, afin de le soustraire dans un autre tonneau; on obtient, de cette manière, du vin aussi bon qu'auparavant.

##### Moyen de préparer du mastic qui se durcit à l'instant et résiste à l'action du feu et de l'eau.

Prendre deux tiers de limaille de fer bien tamisé et non oxidé et un tiers de terre grasse très sèche, réduite en poudre; pétrir le tout avec du fort vinaigre jusqu'à ce qu'on ait obtenu

une seule masse compacte: le mastic ainsi formé peut être employé de suite.

#### Ferme-modèle du Collège de Ste-Anne.

A vendre à la ferme-modèle du Collège de Ste-Anne: Veaux Ayrshires, avec ou sans pedigree. S'adresser à

JOSEPH ROY, Chef de pratique.

29 mars 1888.

#### A VENDRE

BETAIL AYRSHIRE,

COCHONS BERKSHIRES,

VOLAILLES PLYMOUTH ROCK

S'adresser à

M. LOUIS BEAUBIEN,

16, Rue St Jacques, MONTREAL

#### LE PRIX COURANT

Journal hebdomadaire

Du Commerce, de la Finance, de l'Industrie, de la Propriété foncière et des Assurances.

Bureau: No. 30, rue St Jacques, Montréal.

Prix d'abonnement: Montréal, par an \$2; Canada et les Etats-Unis, \$1.50; France, francs 12.50.

Publié par "La Société de publication commerciale."

MONIER ET HELBRONNER,

Gérants, à Montréal.

#### Instrument utile aux Cultivateurs

##### Wrench, marteau et hache à la fois.

A vendre par le soussigné, un wrench auquel peut être adapté une hache ou un marteau, suivant le besoin. Ce wrench peut dévisser tous les écrous, ronds ou carrés, quelqu'en soit le grosseur, des instruments d'agriculture, voitures, etc. Deux morceaux, marteau et hache, accompagnent ce wrench et peuvent être adaptés à cet instrument, au besoin. C'est un instrument indispensable aux propriétaires d'instruments d'agriculture, de même qu'aux voyageurs.

Le soussigné expédiera par la malle, franc de port, ce wrench, avec marteau et hache, au prix de 75 cts, à ceux qui lui en feront la demande.

HECTOR A. PROULX,

Bureau de la Gazette des Campagnes.

#### CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

##### 1887---Arrangement pour la saison d'hiver---1888.

Le et après lundi, 28 novembre 1887, les trains de ce chemin partiront de la Station de Ste Anne (le dimanche excepté) comme suit:

Pour Lévis.....	24.35
Pour Halifax et St-Jean.....	10.38
Pour Lévis.....	9.50
Pour Lévis.....	15.10
Pour la Rivière-du-Loup.....	15.50
Pour la Rivière-du-Loup.....	22.32

Tous les trains marchent sur l'heure du temps conventionnel de l'Est.

D. POTTINGER, S'intendant en chef

Bureau du chemin de fer,

Moncton, N. Bk., 26 novembre 1887.